

# BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



## PROJET : AIDE D'URGENCE AUX VICTIMES DES INONDATIONS DANS LES REGIONS DU TAGANT ET DE LA VALLEE P-MR-AA0-016

PAYS : MAURITANIE

### Rapport – Fonds Spécial d'Urgence Septembre 2022

Equipe d'évaluation	Chef d'Equipe	Wissam GALLALA	Expert en développement agricole Principal	AHAI.3/RDGN
	Equipe	Samuel Alain NNA EBONO	Coordinateur régional – Gestion Financière	SNFI/RDGN4
		Mohamed BEZZAOUI	Expert Environnement Principal	SNSC
		Amine MOUAFFAK	Chargé de programme pays supérieur résident	LIMR
		Mamadou Abdoul KANE	Consultant en développement rural	AHAI.3/RDGN
		Saida BENCHOUK	Expert en acquisitions	SNFI/CODZ
	Directeur Général	Mohamed EL AZIZI		RDGN
	Directeurs Sectoriels	Martin FREGENE		AHAI
	Directrice Générale Adjointe	Malinne BLOMBERG		RDGN
	Chef de Division Sectoriel Régional	Vincent CASTEL		AHAI3
Chef de Division Appui à la Mise en Œuvre	Abdourahmane DIAW		RDGN4	
Peer Reviewers	Khaled LAAJILI	Economiste agricole en chef		AHAI3/RDGC
	Célestine MENGUE MEDOU	Chargée Supérieure Agriculture		AHAI3/RDGC
	Driss KHIATI	Chargé Supérieure Agriculture		AHAI3/RDGN

# **BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT**



## **MAURITANIE**

### **AIDE D'URGENCE AUX VICTIMES DES INONDATIONS DANS LES REGIONS DU TAGANT ET DE LA VALLEE (PAUVIR /TV)**

**DEPARTEMENTS RDGN/AHAI**

Octobre 2022

## TABLE DES MATIERES

I.	INTRODUCTION ET JUSTIFICATION DE L'APPUI DE LA BANQUE .....	1
II.	APERCU DE L'APPEL POUR L'ASSISTANCE D'URGENCE.....	1
	2.1 Ampleur du sinistre .....	1
	2.2 Mesures prises par le Gouvernement.....	2
	2.3 Réponses des partenaires au développement.....	2
III.	OPERATION D'AIDE D'URGENCE DE LA BANQUE.....	2
	3.1 Objectif.....	2
	3.2 Description des activités financées par la Banque.....	2
	3.3 Coûts de l'opération.....	3
	3.4 Dispositions institutionnelles.....	3
	3.5 Acquisitions de biens et services .....	4
	3.6 Gestion financière et Conditions de Décaissement des ressources du don.....	5
	3.7 Sauvegardes environnementales et sociales .....	5
	3.8 Calendrier d'exécution .....	6
	3.9 Protocole de rapports et d'audit.....	6
IV.	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....	6
	4.1 Conclusions .....	6
	4.2 Recommandation.....	6
V.	ANNEXES .....	7
	5.1 Requête du gouvernement .....	7
	5.2 Plan de passation des marchés.....	8
	5.3 Chronogramme d'implémentation des activités .....	8

## SIGLES ET ABREVIATIONS

BAD	: Banque africaine de développement
CTI	: Comité technique interministériel
CSA	: Commissariat à la sécurité alimentaire
DCAN	: Dispositif National de Prévention et de Réponse aux Crises Alimentaires et Nutritionnelles
GM	: Gouvernement de Mauritanie
OIM	: Organisation internationale pour les migrations
OMS	: Organisation mondiale de la santé
PAM	: Programme alimentaire mondial
PATAM	: Programme d'appui à la Transformation de l'Agriculture en Mauritanie
PTF	: Partenaires techniques et financiers
PPM	: Plan de passation des marchés
P2RS	: Programme de renforcement de la Résilience au Sahel
SRF	: Fonds Spécial de Secours, sigles en anglais
UNFPA	: Fonds des Nations unies pour la population
UNHCR	: Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'enfance

**MAURITANIE – AIDE D'URGENCE AUX VICTIMES DES INONDATIONS DANS LES REGIONS DU TAGANT ET DE LA VALLEE**

Objectif : Contribuer à couvrir les besoins urgents en intrants agricoles devant permettre de relancer rapidement la production et ainsi de contribuer au renforcement de la résilience des ménages victimes des inondations

	CHAINE DE RESULTATS	INDICATEUR DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES / MESURES D'ATTENUATION
		INDICATEUR	REFERENCE (2022)	CIBLE (2023)		
<b>Impact</b>	La résilience alimentaire et économique des ménages victimes des inondations est renforcée	Nombre de ménages ayant repris une activité économique leur permettant entre autres, de subvenir à leurs besoins alimentaires urgents	0	2630	Rapports du CTI Rapports du ministère de l'Economie et de la Promotion des Secteurs Productifs Rapports du ministère de l'Agriculture Rapports de suivi du P2RS Feuilles d'émargement des distributions Photos et reportages	
<b>Résultats</b>	Amélioration de la productivité de sorgho et de niébé	Rendement de sorgho et de niébé (Kg/Ha)	500 400	900 800	Rapports du CTI Rapport du ministère de l'Economie et de la Promotion des Secteurs Productifs Rapports de suivi du P2RS Feuilles d'émargement des distributions Photos et reportages	<b>Risque</b> : Rupture de stock dans un des intrants proposés à distribuer. <b>Atténuation</b> : Remplacement de l'intrant en rupture de stock par un autre de caractéristiques similaires
<b>Produits</b>	Les intrants et petits outillages agricoles sont acquis et distribués	Tonnes de semences de sorgho distribuées	0	110	Rapports du CTI Rapports de suivi du P2RS Feuilles d'émargement des distributions Photos et report	<b>Risque</b> : Lenteurs dans le processus d'acquisition des produits nécessaires <b>Atténuation</b> : L'UGP du P2RS connaît déjà les règles et procédures de la banque en matière d'acquisitions. De plus elle sera renforcée par l'expert en passation des marchés du PATAM.  <b>Risque</b> : Difficulté d'accès aux producteurs enclavés <b>Atténuation</b> : Le Gouvernement de Mauritanie travaille actuellement sur le désenclavement des différents villages des zones sinistrées.
		Tonnes de semences de Niébé distribuées	0	110		
		Tonnes d'engrais type Urée distribuées	0	236		
		Tonnes d'engrais type superphosphate TSP 46 distribuées	0	464		
<b>Activités</b>	<u>Composante 1</u> : Achat et distribution d'intrants agricoles <u>Composante 2</u> : Coordination gestion Suivi et Audit				<u>Composante 1</u> : \$ 987 021,81 <u>Composante 2</u> : \$ 12 978,19 <u>Total</u> : \$ 1 000 000	

## I. INTRODUCTION ET JUSTIFICATION DE L'APPUI DE LA BANQUE

**1.1 La Mauritanie est un pays fortement exposé aux risques climatiques avec une variabilité extrême marquée par une récurrence de sécheresses et aussi avec une alternance épisodique d'intenses précipitation entraînant des inondations.** La saison humide y est relativement courte de juillet à septembre concentrée dans certaines saisons comme celles de cette année de pluies abondantes. Le dérèglement climatique impacte sévèrement la Mauritanie et accentue sa vulnérabilité. Les précipitations deviennent erratiques et imprévisibles. Après les sécheresses, les pluies sont devenues plus importantes d'année en année et depuis quelques années, la Mauritanie fait face à des inondations dévastatrices (Tintane en 2008, Rosso en 2009, Nouakchott en 2014, Guidimakha 2019, etc.).

**1.2 Le pays connaît cette année des phénomènes météorologiques extrêmes qui ont entraîné d'importantes inondations affectant toutes les régions du pays.** Les cycles de sécheresses ont favorisé l'exode rural et ont conduit concomitamment avec la croissance démographique, à l'installation des nombreux ménages dans des zones de passage et de transit des lits des cours d'eau ou des axes de ruissellement et de drainage des eaux. Les régions ciblées (Tagant, Trarza, Brakna et Gorgol) sont particulièrement affectées et les ménages y résidant pratiquant l'agriculture extensive sont identifiées comme les plus vulnérables. Il y a eu d'importants dégâts avec des pertes en vie humaine, de matériel et de terres agricoles.

**1.3 Compte tenu de cette situation d'urgence, le Gouvernement a sollicité l'appui du Groupe de la Banque africaine de développement pour aider à y faire face.** Ainsi, le Gouvernement, via le Ministère de l'Economie et de la Promotion des Secteurs Productifs, a soumis le 1er septembre 2022 une requête (Annex V.1) à la Banque africaine de développement. Cette requête porte sur une assistance d'urgence afin de répondre aux besoins urgents en intrants agricoles au profit des populations sinistrées par les inondations dans les régions de Tagant, Trarza et Gorgol, estimées à 2 630 agriculteurs.

**1.4 La présente proposition constitue une réponse à la requête officielle d'aide d'urgence aux sinistrés des récentes inondations dans les wilayas du Tagant et de la vallée** afin de contribuer à couvrir les besoins immédiats en intrants des ménages les plus vulnérables et ainsi de renforcer la résilience alimentaire et économique de ces ménages et de relancer rapidement la production agricole. Cette intervention est complémentaire aux interventions d'autres Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de contingence de lutte contre les inondations et du plan national de réponse 2022 du pays élaboré dans le cadre du *Dispositif National de Prévention et de Réponse aux Crises Alimentaires et Nutritionnelles* (DCAN). Par ailleurs, son articulation technique est alignée sur les piliers d'intervention de Facilité africaine de production alimentaire d'urgence dont l'objectif est de fournir des semences certifiées à 20 millions de petits exploitants agricoles africains et d'élargira l'accès aux engrais et leur permettra de produire rapidement 38 millions de tonnes de denrées alimentaire en 2022 et 2023.

## II. APERÇU DE L'APPEL POUR L'ASSISTANCE D'URGENCE

### 2.1 Ampleur du sinistre

**2.1.1 Les pluies exceptionnelles de cette saison d'hivernage ont provoqué d'importants dégâts dans tout le pays.** Cet hivernage a été marqué par des pluies diluviennes qui ont provoqué des inondations partout dans le Pays et surtout dans la zone d'intervention du Programme de renforcement de la Résilience au Sahel (P2RS) financé par le prêt FAD de la Banque. Ces inondations ont provoqué d'importants dégâts humains, matériels et de terres agricoles. Les producteurs pratiquant le système pluvial sont parmi les victimes les plus vulnérables à ces inondations. Cette situation pourrait s'aggraver davantage avec l'évolution actuelle des pluies et de la crue en cours notamment dans la vallée du fleuve Sénégal. En effet, des risques élevés d'inondation subsistent encore dans plusieurs stations, les niveaux des eaux sont proches de la côte d'alerte de débordement des eaux.

**2.1.2 Les autorités administratives et les ONG internationales ont conduit une évaluation multisectorielle rapide dans plusieurs communes** afin de déterminer et d'évaluer les dégâts et les besoins immédiats des populations affectées par les inondations. L'unité de Gestion du Projet P2RS a reçu plusieurs appels d'aide des différents producteurs lors de ses récentes missions. Les dégâts observés sont :

- Manque d'accès à la nourriture (perte du stock alimentaire) des populations les plus affectées ;
- Perte d'intrants agricoles surtout la semence ;
- Perte d'habitat (temporaire ou permanente) ;
- Perte de terre agricole par rupture de digues et de barrages (8 450 ha) et zones inondées dans la vallée ;
- Perte d'animaux (Bovins et petit ruminants).

En conclusion, 2 630 ménages (13 150 personnes) ont été recensées comme personnes vulnérables sévèrement affectées sous une forme ou une autre, avec pour la plupart une perte de la quasi-totalité ou d'une grande partie de leurs moyens de subsistance.

**2.1.3 Le bilan des dégâts risque de s'alourdir au fil du temps avant la fin de la saison des pluies et après les inondations.** En effet, les eaux stagnantes favorisent la prolifération des moustiques et d'autres vecteurs de maladies (paludisme et maladies diarrhéiques).

## 2.2 Mesures prises par le Gouvernement

**2.2.1 Face à cette situation grave, le Gouvernement a mobilisé d'importantes ressources financières propres pour venir en assistance aux populations sinistrées et en détresse.** Cependant, l'ampleur des besoins dépassant les ressources disponibles, le gouvernement a sollicité l'appui des partenaires techniques et financiers. L'action du Gouvernement est coordonnée par un comité technique interministériel (CTI) présidé par le Premier ministre. Celui-ci est composé de représentants des ministères de la défense, de l'intérieur, de l'habitat, de l'hydraulique, de l'équipement et des transports, de l'environnement, des droits de l'homme et de l'action humanitaire ainsi que le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA). Le CTI est en contact permanent avec les wilayas et d'autres structures au niveau local afin d'assurer une collecte d'informations précises et d'augmenter la redevabilité et le contrôle sur les actions menées

**2.2.2 Les autorités mauritaniennes ont déployé d'importants efforts afin de collecter et agréger l'information détaillée sur l'ampleur des dégâts de la catastrophe et leur évolution.** Le CTI a identifié et lancé la mise en œuvre des actions les plus urgentes visant non seulement à mitiger les impacts de la catastrophe mais aussi à protéger la population des risques associés à cette nouvelle situation de vulnérabilité extrême.

## 2.3 Réponses des partenaires au développement

**2.3.1** La Banque a été sollicitée par le Gouvernement pour faire face à cette catastrophe naturelle. Les PTFs, notamment les agences de Nations Unies (PAM, UNICEF, UNHCR, OIM, OMS et UNFPA), la Banque Mondiale et les ONGs (Action Contre la Faim, Oxfam, Croix Rouge, etc.) sont en contact régulier avec les autorités et ont exprimé leurs disponibilités à les accompagner dans leurs réponses et actions dans les zones sinistrées. Par ailleurs, des réunions de coordination entre les PTFs sont organisées régulièrement pour assister le Gouvernement à faire face aux inondations.

## III. OPERATION D'AIDE D'URGENCE DE LA BANQUE

### 3.1 Objectif

**3.1.1 L'objectif de l'intervention de la Banque est de contribuer à couvrir les besoins urgents en intrants agricoles devant permettre de relancer rapidement la production et ainsi de contribuer au renforcement de la résilience des ménages victimes des inondations.** L'action de la Banque contribuera à mitiger l'impact de cette catastrophe naturelle et à prévenir des effets négatifs liés à la malnutrition et au développement d'épidémies. L'Unité de gestion du projet (UGP) P2RS, renforcée par l'expert en passation des marchés du projet PATAM, assurera la coordination et la gestion du projet d'urgence.

### 3.2 Description des activités financées par la Banque

**3.2.1 Les activités soumises au financement de la Banque couvrent l'acquisition, l'acheminement et la distribution des intrants agricoles (semences, engrais et petit outillage) qui permettront de couvrir les besoins urgents des**

**populations sinistrées.** Il s'agit de la fourniture de : 220 tonnes de semences (110 tonnes de sorgho et 110 tonnes de Niébé) ; et 700 tonnes (236 tonnes d'urée et 464 tonnes de superphosphate triple TSP 46. (soit une quantité d'intrants suffisante pour une superficie de 11 000 ha de cultures associées de sorgho et de Niébé)

3.2.2 Les communes et les localités ont été identifiées et la liste des victimes a été pré établie par les autorités administratives. Les femmes sont privilégiées. L'UGP fera la répartition selon les critères de ciblage ci-après :

- Etre victime des inondations (figurée sur la liste des victimes) ;
- Etre situé dans la zone d'intervention du Projet du Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel/ P2RS ;
- Avoir pratiqué la culture sous pluie ou de décrue.

La liste définitive des bénéficiaires sera confirmée selon ces critères préétablis.

**3.2.3 L'UGP du P2RS dispose de l'expérience et des capacités opérationnelles et de gestion requises pour mener à bien ce type d'opération d'urgence, portant sur l'acquisition et la distribution d'intrants agricoles aux populations vulnérables sinistrées.** L'UGP est active depuis plusieurs années dans les régions ciblées par le projet et sera de plus renforcée temporairement par l'expert en passation des marchés du projet actif en Mauritanie le PATAM. La distribution se fera en collaboration avec les autorités administratives et locales et les responsables des coopératives et groupements agricoles. **Un manuel d'exécution du projet sera élaboré pour faciliter la distribution des intrants**

### 3.3 Coûts de l'opération

3.3.1 **La contribution financière proposée par la Banque s'élève à 1.000.000 USD, sous forme de don à prélever sur le Fonds spécial de secours (SRF, acronyme en anglais).** Le don apportera une réponse immédiate aux pertes et dégâts enregistrés lors de cet épisode récent d'inondation, permettant ainsi d'appuyer les efforts déjà déployés par le Gouvernement, notamment la fourniture et la distribution des intrants agricoles complémentaires aux autres appuis fournis par le CSA, et d'autres PTFs et ONG présents sur le terrain. Le tableau 1 présente les domaines d'intervention et la contribution proposée de la Banque :

*Tableau 1 - Contribution proposée de la Banque*

Activités	Unité	Quantité	Prix Unitaire (MRU)	Prix Unitaire (USD)	Prix Total (MRU)	Prix Total (USD)
<b>Composante 1 : Achat et distribution d'intrants agricoles</b>					<b>35 295 900</b>	<b>987021,81</b>
Semences	Tonne	220	54545	1525,31	11999 900	335 567,67
Engrais	Tonne	700	33 280	930,65	23 296 000	651 454,14
<b>Composante 2 : Coordination gestion Suivi et Audit</b>					<b>464 100</b>	<b>12 978,19</b>
Audit					464 100	12 978,19
<b>Total</b>					<b>3 576 000</b>	<b>1.000.000,0</b>

*Taux d'échange (04/09/2022) 1 MRU équivaut à 0,0279407 USD*

### 3.4 Dispositions institutionnelles

3.4.1 **La mise en œuvre et le suivi de toutes les activités financées sur les ressources de la présente aide d'urgence seront confiés à l'unité de gestion du Programme de Renforcement de la Résilience au Sahel (P2RS)** et ce conformément aux dispositions des Directives du Groupe de la Banque en matière d'aide d'urgence et du Règlement général du Fonds spécial de secours qui stipulent que la mise en œuvre des opérations de secours doit être confiée à une institution spécialisée des Nations Unies opérant sur le terrain ou à un organisme gouvernemental compétent. Le choix de l'UGP du



P2RS comme agence d'exécution se justifie, d'une part, par ses expériences et capacités opérationnelles et de gestion ainsi que par sa connaissance de la zone d'intervention et des procédures de la Banque.

**3.4.2 L'UGP dispose d'une autonomie administrative et financière. Placée sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, elle est supervisée par un comité de pilotage et par les missions de la Banque. En sa qualité d'agence d'exécution, elle assurera la coordination et le suivi des activités financées sur les ressources du don ainsi que sa gestion financière.** L'équipe de l'UGP en place assurera la coordination et le suivi des activités du projet d'urgence. Elle est dirigée par le Coordinateur et composée d'un responsable administratif et financier, d'un comptable central et de deux ingénieurs. Trois superviseurs de terrain et l'expert de passation de marchés du PATAM apportera des appuis à l'équipe du projet.

### 3.5 Acquisitions de biens et services

#### Modalités de passation des marchés

3.5.1 Les arrangements en passation des marchés de la présente aide d'urgence seront mis en place conformément aux dispositions du paragraphe 3.8 des Directives révisées de la Banque en matière d'aide d'urgence et du Règlement général du Fonds spécial de secours. A cet effet, l'UGP du P2RS est retenue comme agence d'exécution dans le cadre de cette opération, sous la coordination du ministère de l'Agriculture. Les raisons soutenant le choix de l'UGP-P2RS sont étayées au niveau du point 3.4.2 ci-dessus. L'UGP du P2RS a fait preuve d'assez bonnes performances en passation des marchés et ce, en dépit de l'absence d'un spécialiste en passation des marchés au sein de son équipe. Pour pallier l'absence du spécialiste en passation des marchés au sein de l'UGP P2RS, L'expert en passation de marchés du PATAM apportera un appui à l'équipe de façon partielle. **Les ressources de la Banque seront destinées au financement des acquisitions de biens qui permettront de couvrir les besoins en intrants agricoles des ménages vulnérables sinistrés par les inondations. A ce titre, l'UGP du P2RS, sera responsable des acquisitions financées sur les ressources de cette assistance, telles que décrites dans le plan de passation des marchés à l'annexe V.3 du présent rapport.**

3.5.2 **Toutes les acquisitions prévues au titre de ce Don seront exécutées conformément aux dispositions du Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque, d'octobre 2015.** Le cadre légal et réglementaire de passation des marchés mauritanien a enregistré une avancée considérable à travers le déploiement de la nouvelle Loi n°2021-024 du 29/12/2021 abrogeant et remplaçant la Loi n° 2010-044 du 22/07/2010 portant Code des Marchés publics et ses textes d'application. Néanmoins, l'article 3 de la Loi n°2021-024 du 29/12/2021 portant Code des Marchés Publics stipule que les dispositions de ladite Loi ne sont pas applicables aux cas d'urgence humanitaire et médicale.

3.5.3 Les cas d'urgence n'étant pas couverts par le système de passation des marchés mauritanien, les Méthodes et Procédures de la Banque seront appliquées à toutes les acquisitions. Il s'agit plus précisément de :

**Biens :** Les Biens prévus dans le cadre de cette aide d'urgence sont composés de l'acquisition et le transport comme service connexe de : (i) 220 tonnes de semences, dont 110 tonnes des semences de sorgho et 110 tonnes des semences de niébé, pour un coût total de 335 567.67 USD, et (ii) 700 tonnes d'engrais dont 236 tonnes d'urée et 464 tonnes de TSP, pour un montant total de 651 454.14 USD. En raison de l'urgence de la situation et du risque élevé des inondations, tous les biens seront acquis par la méthode d'entente directe (Gré à gré) avec des fournisseurs ayant exécuté avec satisfaction un marché pour des prestations similaires (semences, engrais) avec l'UGP P2RS ou le ministère de l'Agriculture, lesquels fournisseurs ont été sélectionnés antérieurement de manière compétitive dans le cadre de projets financés par la Banque ou par d'autres donateurs, conformément aux dispositions de l'article 4 relatif aux méthodes spécifiques de passation des marchés pour les biens et travaux de la « Méthodologie de mise en œuvre de la Politique de Passation des marchés de la Banque » et le point D2.2.11 du Manuel des opérations de Passation des marchés (Partie A- Volume 1). Le projet s'assurera que les prestations antérieures des fournisseurs retenus pour chaque prestation (fourniture de semences, ou engrais) sont satisfaisantes et que les prix des fournisseurs sont raisonnables et comparables à ceux de leur contrat initial. Le projet soumettra à la Banque pour revue préalable les spécifications techniques pour les Biens à acquérir.

**Services de Consultants :** L'acquisition des services des consultants pour l'audit comptable et financier du Don (12 978,19 USD) se fera sur la base d'une liste restreinte et le mode de Sélection basée sur la Qualification des Consultants (SQC), tel que défini à l'article 8.6 de la Politique de passation des marchés des opérations financées par la Banque.

**3.5.4 Conformément aux directives révisées en matière de politique d'aide d'urgence (ADB/BD/WP/20082011/Rev.1 - ADF/BD/WP/2008/173/Rev.1, paragraphe 3.8), aucune limitation de participations par rapport à la nationalité des soumissionnaires/consultants ne sera appliquée.** Toutefois, les entités sous sanction de la Banque ou sous sanction au titre du Chapitre VII des Nations Unies ne sont pas autorisées à participer aux processus d'acquisition prévues au titre de ces opérations.

**3.5.5 Publicité :** Un avis général de passation des marchés, conforme au modèle de la Banque, sera publié sur le portail de UNDP online et sur le site Internet de la Banque, après approbation de la proposition de financement par le conseil d'administration de la Banque. Les avis spécifiques des acquisitions suivront les règles publicitaires prescrites par le cadre de passation des marchés de la Banque.

**3.5.6 Plan de passation de marchés.** Le Donataire a élaboré un plan de passation de marchés (PPM) de 18 mois approuvé par la Banque. Ce plan, disponible en Annexe V.3, pourra être mis à jour périodiquement ou selon les besoins. Toute révision ou mise à jour du PPM se fera par écrit et avec l'approbation préalable de la Banque. Le Donataire met en œuvre le PPM tel que convenu avec la Banque.

**3.5.7 Revue des processus de passation des marchés.** L'ensemble des processus d'acquisition de biens prévus au titre de ce don feront l'objet d'un examen à posteriori par la Banque. Cependant, au cas où un seul fournisseur a été identifié par le projet pour la fourniture des engrais et des semences, l'examen du processus d'acquisition de ce fournisseur fera l'objet de revue préalable en raison des montants élevés. Quant au processus de recrutement de l'auditeur, il fera l'objet d'une revue a priori. Par ailleurs, une mission de supervision sera effectuée dans les trois mois suivant le lancement du Projet en vue d'effectuer un examen à posteriori des activités de passation des marchés réalisées par le Donataire. Le modèle de DAO qui sera utilisé par les fournisseurs identifiés pour l'acquisition des Biens (semences et/ou engrais) sera partagé par la Banque au projet pour s'assurer de l'utilisation du document adéquat.

### **3.6 Gestion financière et Conditions de Décaissement des ressources du don**

**3.6.1 Les ressources du don seront décaissées après la signature du protocole d'accord entre la République Islamique de Mauritanie et la Banque selon la méthode du paiement direct des règles et procédures de décaissement de la Banque.**

**3.6.2** L'UGP tiendra une comptabilité des opérations financières et établira les rapports et états financiers qui seront examinés dans le cadre de l'audit à la clôture du projet.

### **3.7 Sauvegardes environnementales et sociales**

**3.7.1.** Le projet d'urgence a été classé en catégorie 3 conformément à la législation nationale mauritanienne et au SSI de la Banque sur la base que les activités du projet, qui présentent des risques environnementaux et sociaux négligeables, n'induisent pas directement ou indirectement d'incidences négatives sur l'environnement naturel et sont peu susceptibles d'avoir des impacts sociaux défavorables. Cette catégorie a été validée le 19 septembre 2022.

**3.7.2** Les risques SST liés à la manutention et au stockage des engrais sont facilement gérables grâce aux bonnes pratiques du secteur. Ces risques sont jugés faibles notamment à cause de la nature des produits mis en œuvre ainsi qu'aux quantités limitées de ces produits qui vont être manipulées lors de leur transport, stockage et utilisation finale par les agriculteurs. Les

experts agricoles de l'équipe du projet P2RS qui va mettre en œuvre ce projet d'urgence va donner des formations de base sur l'utilisation de ces produits, permettant ainsi de réduire les risques de surdosage et de mauvaises manipulations.

3.7.3 Les impacts sociaux globaux du projet devraient être positifs. Les risques liés à l'exclusion sociale, la capture par les élites, le travail forcé des enfants, et la violence basée sur le Genre, notamment le harcèlement, l'abus et l'exploitation sexuels sont gérables à partir des instruments de gestion de Code de conduite et des plaintes.

### 3.8 Calendrier d'exécution

**3.8.1 Tenant compte du caractère d'urgence de l'intervention, celle-ci sera mise en œuvre dans les plus brefs délais et sa durée totale d'exécution ne devrait pas excéder huit (8) mois à compter de la date de signature du Protocole d'Accord de don.** La mise en œuvre des activités prévues par le don sera assurée par l'UGP du P2RS. Le suivi et la supervision seront assurés par les experts sectoriels du bureau régional du Nord, en étroite collaboration avec les experts du bureau de liaison de Mauritanie, notamment le chargé de programme pays résident à Nouakchott. Le Chronogramme d'exécution des activités est présenté en annexe V.4.

### 3.9 Protocole de rapports et d'audit

**3.9.1 Le P2RS tiendra une comptabilité et établira des rapports détaillés sur l'utilisation des fonds.** L'UGP soumettra à la Banque et au Ministère de l'Economie et la promotion des secteurs productifs, un rapport technique d'achèvement détaillant les activités implémentées dans le cadre de cette aide d'urgence, ainsi que le bilan de ses réalisations dans un délai ne dépassant pas trois (3) mois après l'achèvement de l'opération. Par ailleurs, un audit du projet, financé sur ses ressources, sera réalisé selon les termes de référence des opérations de petite taille de la Banque. Le rapport de cet audit devra être réceptionné par la Banque dans un délai maximum de six (6) mois à compter de la date de clôture du don. Parallèlement, selon les dispositions de la directive SRF (paragraphe 3.12), un rapport du suivi trimestriel sera préparé pour le Bureau Pays et le Département Régional.

## IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATION

### 4.1 Conclusions

**4.1.1 La présente opération est conforme aux Directives du Groupe de la Banque en matière d'aide d'urgence,** dans la mesure où elle vient en complément des efforts déployés par la République Islamique de Mauritanie pour faire face aux conséquences des inondations consécutives causées par des pluies diluviennes de cette saison d'hivernage. Elle vient en soutien aux agriculteurs sinistrés dans les régions du Tagant et de la vallée du Fleuve Trarza, Brakna et Gorgol. Elle vise à renforcer la résilience de ces ménages vulnérables par l'accès aux intrants agricoles de 2630 victimes devant permettre d'emblaver 11 000 ha de cultures associées de sorgho et de niébé et de produire 17 000 tonnes de production vivrière.

### 4.2 Recommandation

**4.2.1 De ce qui précède, la Direction recommande au Conseil d'administration de la Banque d'octroyer un don d'un montant n'excédant pas un million de dollars des Etats-Unis (1.000.000 USD)** sur les ressources du Fonds Spécial de Secours à la République Islamique de Mauritanie pour assister les populations affectées par les inondations selon les modalités et conditions énoncées dans le présent rapport.

## V. ANNEXES

### 5.1 Requête du gouvernement



N°: 001008 /M.A.E.P.S.P/ M

Date : 01 SEP 2022 بتاريخ

Le Ministre

الوزير

A  
Monsieur Mohamed EL AZIZI  
Directeur Général du Bureau Régional du Développement et de Prestations des Services pour  
l'Afrique du Nord (RDGN)  
Banque Africaine de Développement  
-Tunis-

**Objet:** Requête pour une aide d'urgence aux populations sinistrées

Monsieur le Directeur Général,

Les pluies exceptionnelles, ces deux derniers mois, qui se sont abattues sur la Mauritanie, marquées par de fortes précipitations, ont provoqué d'importants dégâts avec des pertes en vie humaine, en matériel et de terres agricoles. De même que la destruction d'habitations et d'infrastructures socio-économiques, ce qui a laissé de très nombreuses familles sans abris.

Face à l'urgence, le Gouvernement a mobilisé d'importantes ressources financières imprévues sur le budget de l'Etat pour venir en aide aux populations sinistrées, pour les besoins les plus immédiats.

Etant donné le caractère urgent et exceptionnel de la situation ainsi que l'ampleur des besoins des populations sinistrées par les inondations, j'ai l'honneur de solliciter une aide dans le cadre du fonds d'urgence pour les catastrophes mis en place par votre honorable Institution, afin d'appuyer en particulier la relance agricole pour palier aux pertes engendrées par les intempéries.

Par ailleurs, nous suggérons que cet appui soit mis en oeuvre par le Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel (P2RS).

Avec nos remerciements renouvelés, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma haute considération.

Ousmane Mamoudou KANE








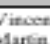



## 5.2 Plan de passation des marchés

Système de passation de marchés	Package n°.	Description du Package	Catégorie	Lot n°.	Description du lot	Coût estimatif (10 <sup>3</sup> USD)	Mode de passation de marchés	Pré- ou post- Qualification	Contrôle de la passation de marchés	Date de publication prévue de l'AAO
SPMB	B1	Acquisition de Semences	Biens	1	Acquisition de Semences	335,6	Entente directe	N/1	Post*	Trim4 2022
SPMB	B2	Acquisition d'Engrais	Biens	1	Acquisition d'Engrais	655,4	Entente directe	N/A	Post*	Trim 4 2022
SPMB	SC1	Audit comptable	Services de consultants	N/A	Audit comptable	10	SQC	N/A	Prior	Trim 3 2023

## 5.3 Chronogramme d'implémentation des activités

Actions	SEPT	OCT	NOV	DEC	JANV	FEV	MAR	AVR
Approbation du don								
Signature du Protocole d'Accord de don								
Préparation des contrats et signature avec les fournisseurs d'intrants agricoles								
Distribution des intrants agricoles aux producteurs ciblés								
Elaboration et remise des rapports trimestriel d'activités du projet								
Recrutement Réalisation et examen du rapport d'audit								

5.4 NOCES


ENVIRONMENTAL AND SOCIAL COMPLIANCE NOTE (ESCON)		AFRICAN DEVELOPEMENT BANK GROUP	
<b>A. Basic Information*</b>			
Project Title: AIDE D'URGENCE AUX POPULATIONS SINISTREES AEFPE		Project ID/SAP code <sup>21</sup> : P-MR-AA0-016	
Country: Mauritania	Lending Instrument <sup>2</sup> : DI <input checked="" type="checkbox"/> FI <input type="checkbox"/> CL <input type="checkbox"/> BS <input type="checkbox"/> GU <input type="checkbox"/> RPA <input type="checkbox"/> EF <input type="checkbox"/> RBF <input type="checkbox"/>		
Project Sector: Agriculture	Task Team Leader: Wissam 		
Appraisal date: September 5-9 2022	Estimated Approval Date: September 30 2022		
Environmental Safeguards Officer: Mohamed  BEZZAOUIA			
Social Safeguards Officer: XXXX			
Environmental and Social Category: 3	Date of categorization: 19/09/2022	Operation type: SO <input checked="" type="checkbox"/> NSO <input type="checkbox"/> PBO <input type="checkbox"/>	
Is this project processed under rapid responses to crises and emergencies?			Yes <input checked="" type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/>
Is this project processed under a waiver to the Integrated Safeguards System?			Yes <input checked="" type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/>
<b>B. Disclosure and Compliance Monitoring</b>			
<b>B.1 Mandatory disclosure</b>			
Environmental Assessment/Audit System/Other (specify: NA.			
Was/Were the document (s) disclosed prior to appraisal?		Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>	
Date of "in-country" disclosure by the borrower/client		[Date]	
Date of receipt, by the Bank, of the authorization to disclose		[Date]	
Date of disclosure by the Bank		[Date]	
Resettlement Action Plan/Framework/Other (specify: NA.			
Was/Were the document (s) disclosed prior to appraisal?		Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>	
Date of "in-country" disclosure by the borrower/client		[Date]	
Date of receipt, by the Bank, of the authorization to disclose		[Date]	
Date of disclosure by the Bank		[Date]	
Vulnerable Peoples Plan/Framework/Other: NA.			
Was the document disclosed prior to appraisal?		Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>	
Date of "in-country" disclosure by the borrower/client		[Date]	
Date of receipt, by the Bank, of the authorization to disclose		[Date]	
Date of disclosure by the Bank		[Date]	
If in-country disclosure of any of the above documents is not expected, as per the country's legislation, please explain why: NA.			
<b>B.2. Compliance monitoring indicators</b>			
Have satisfactory calendar, budget and clear institutional responsibilities been prepared for the implementation of measures related to safeguard policies?			Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Have costs related to environmental and social measures, including for the running of the grievance redress mechanism, been included in the project cost?			Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Is the total amount for the full implementation for the Resettlement of affected people, as integrated in the project costs, effectively mobilized and secured?			Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Does the Monitoring and Evaluation system of the project include the monitoring of safeguard impacts and measures related to safeguard policies?			Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Have satisfactory implementation arrangements been agreed with the borrower and the same been adequately reflected in the project legal documents?			Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
<b>C. Clearance</b>			
Is the project compliant to the Bank's environmental and social safeguards requirements, and to be submitted to the Board? Yes <input checked="" type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/>			
Prepared by:	Name	Signature	Date
Environmental Safeguards Officer:	Mohamed  BEZZAOUIA		20/09/2022
Social Safeguards Officer:	XXXX		
Task Team Leader:	Wissam 		20/09/2022
Submitted by:			
Sector Director:	Vincent CASTEL  for Martin FREGENE		21/09/2022
Cleared by:			
Director SNSC:	 SAHISSA		21/09/2022

## 5.5 Confirmation de coordination de gestion de crise avec les agences des Nations Unies

**الجمهورية الإسلامية الموريتانية**  
شرف - إخاء - عدل

**RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**  
Honneur - Fraternité - Justice

**وزارة الشؤون الاقتصادية وترقية القطاعات الإنتاجية**  
**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**  
**ET DE LA PROMOTION DES SECTEURS PRODUCTIFS**



N°: 001111 /M.A.E.P.S.P/ M      Date : 30 SEP 2022 بتاريخ

**Le Ministre**      **الوزير**

A

**Monsieur Mohamed El Azizi**

Directeur Général du Bureau Régional du Développement et de Prestation de Services pour  
l'Afrique du Nord

**Banque Africaine de Développement**

-Tunis-

**Objet :** Aide d'urgence aux population sinistrées

Monsieur le Directeur General,

Je fais référence à notre requête, du 1<sup>er</sup> septembre 2022, pour une aide d'urgence aux populations sinistrées à la suite des dégâts causés par les pluies exceptionnelles, de ces deux derniers mois, qui se sont abattues sur la Mauritanie.

Nous vous confirmons que la gestion de cette crise se fait en étroite collaboration avec les partenaires techniques et financiers de la Mauritanie et en particulier les agences des Nations Unies.

En attendant une suite favorable à notre requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma haute considération.

**Ousmane Mamoudou KANE**

